

ANNEXE AU BULLETIN DE PAIE DE 12/2013

7/12014

PERIODE DE : 01/01/2013 - 31/12/2013

SALAIRE

MATRIKULE

MOYENNE

SNCM

PAIE DE MOIS DE - DECEMBRE 2013
DE TOUTES COTES

NATURE	FONCTION	DATES	NR JOURS
AFFECTATIONS PREVISIONNELLES			
		DATES	
RECHARGE	RAT	T.M.S.	MOYENNE
30000	TAXE PROFESSION CORSE	2 003,64	29,26
30010	TAXE APPRENTISSAGE	2 040,04	32,32
30050	SUBVENTION TRAVAIL ISM	2 003,51	3,83
30070	C.A. ET CAMPUS	1 003,13	11,48
30090	COMITE ENTREPRENEURS	2 003,01	29,78
30100	COMITE ENTREPRENEURS	2 003,01	5,73

Non seulement les Corses doivent subir la concurrence immigrée majoritairement musulmane (et sarde, également, des patrons faisant venir de Sardaigne des employés payés bien moins cher...), non seulement ils payent, avec leurs impôts, le coût de cette immigration mais ils doivent, en sus, payer une taxe spécifique prélevée sur leurs salaires... pour ce qui, en Corse comme ailleurs, n'est pas une chance mais un danger extrême.

Qui, à la SNCM, a eu cette fabuleuse idée ? Qui a signé l'accord le permettant ?

Christine Tasin